



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire
Service environnement et forêt
13 rue des Moulins
BP350
43012 Le Puy-en-Velay Cedex

**Comité de pilotage du site Natura 2000
« Complexe minier de la vallée de la Senouire » - n° FR 8302009**

Réunion du collège des élus du 19 novembre 2013 à Sainte-Marguerite

Présents ou représentés :

- Monsieur le président du Conseil régional d'Auvergne ayant donné pouvoir à Monsieur DUBOURGNOUX
- Monsieur le président du Conseil général de la Haute-Loire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LUDON
- Monsieur le président du Syndicat mixte du Haut-Allier (SMAT) ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François BLANC
- Monsieur le président du Parc naturel régional du Livradois-Forez représenté par Monsieur DUBOURGNOUX, le vice-président,
- Monsieur le conseiller général du canton de PAULHAGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Raymond FRAISSE
- Monsieur le président de la Communauté de communes des Portes d'Auvergne, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude COUDERT,
- Monsieur le maire de la commune de CHASSAGNES ayant donné pouvoir à Monsieur Marc LAFONT
- Monsieur le maire de la commune de JAX, représenté par Monsieur Jean-François BLANC
- Monsieur le maire de la commune de MAZERAT-AUROUZE
- Monsieur le maire de la commune de SAINTE-MARGUERITE
- Monsieur le maire de la commune de VARENNES-SAINT-HONORAT, représenté par Monsieur Claude COUDERT
- Monsieur le maire de la commune de CHAVANCIAC-LAFAYETTE

Excusés :

- Monsieur le directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le président de la Communauté de communes de PAULHAGUET
- Monsieur le maire de la commune de JOSAT
- Monsieur le maire de la commune de LA CHAPELLE-BERTIN

La réunion du collège des élus se déroule à la Mairie de SAINTE-MARGUERITE, en la présence de Mme PLANCHON représentant M Bruno LOCQUEVILLE (directeur départemental des territoires de la Haute-Loire).

Lors de la réunion du comité de pilotage du site NATURA 2000 "Complexe minier de la Vallée de la Senouire (n° FR8302009)" qui s'était tenue le 18 novembre 2010, il avait été procédé aux désignations de la structure porteuse du site, d'une part, et du président du comité de pilotage, d'autre part :

1 – Le Parc naturel régional du Livradois-Forez (PNR LF) avait été désigné comme « structure porteuse » chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs élaboré pour le site. Le PNR LF a délégué la mission d'animation au Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) pour cette période.

2 – Monsieur Jean-Jacques LUDON, Maire de Sainte-Marguerite avait été élu président du comité de pilotage du site.

Conformément aux dispositions de l'article R 414-8-1 du Code de l'environnement, ces désignations avaient été prononcées pour une période de trois ans renouvelable et s'achevaient le 18 novembre 2013.

Avant de procéder aux différentes désignations, Mme PLANCHON vérifie que le quorum soit atteint (quorum : 8). Douze organismes sont représentés, le quorum est donc atteint.

Rappel sur les règles de désignation :

Le président du comité de pilotage et la structure porteuse sont désignés par et parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité (quorum). L'ensemble des représentants de ces collectivités et groupements peut faire acte de candidature, indépendamment de toute considération liée à leur couverture territoriale ou à leur champ de compétence.

Le président du comité de pilotage est désigné intuitu personae : l'acte de candidature qui s'y rapporte est établi en nom propre. Le candidat n'a pas nécessité d'obtenir au préalable une délibération en ce sens de la collectivité ou du groupement qu'il représente.

Rappel du rôle de la structure porteuse :

La structure porteuse prend en charge la fonction d'animation ou désigne une structure animatrice.

La structure porteuse peut être structure animatrice et bénéficier d'un soutien financier annuel (mesure 323A / instruction du dossier par la DREAL). La structure porteuse peut également transmettre à une structure identifiée comme animatrice, qui bénéficiera d'un soutien financier annuel, dans le cadre d'une convention d'accompagnement avec l'État, en application des dispositions de l'article L. 414-2 du Code de l'environnement.

1 - Désignation de la structure porteuse :

La candidature du PNR LF issue de la délibération de la réunion du comité syndical du Parc du 24 octobre 2013, pour la poursuite de la mise en œuvre du document d'objectifs en tant que structure porteuse a été reçue par la DDT.

Mme PLANCHON interroge les représentants des collectivités afin d'avoir connaissance de nouvelles candidatures le cas échéant. S'agissant d'une candidature unique, Mme PLANCHON propose aux élus présents et à leurs représentants de voter à main levée.

A l'unanimité, les élus présents et représentants consentent la désignation du PNR LF en tant que structure porteuse du site Natura 2000 "Complexe minier de la Vallée de la Senouire (n° FR8302009)", pour la période du 19 novembre 2013 au 19 novembre 2016.

2 - Élection du président du comité de pilotage :

M Jean-Jacques LUDON, Maire de SAINTE-MARGUERITE, renouvelle sa candidature à la présidence du comité de pilotage.

Mme PLANCHON interroge les représentants des collectivités afin d'avoir connaissance de nouvelles candidatures le cas échéant. S'agissant d'une candidature unique, les élus présents et représentants consentent à l'unanimité la désignation de M Jean-Jacques LUDON en tant que président du comité de pilotage du site Natura 2000 "Complexe minier de la Vallée de la Senouire (n° FR8302009)", pour la période du 19 novembre 2013 au 19 novembre 2016.

A l'issue de ces désignations, l'État siège à titre consultatif au sein du comité de pilotage du site.

Monsieur Jean-Jacques LUDON remercie les élus de leur confiance et rappelle les enjeux attachés à ce site.

Fait à LE PUY-EN-VELAY, le 29 novembre 2013

Pour le Directeur départemental des territoires
Pour le chef du service environnement et forêt,
Le responsable de l'unité paysage et biodiversité

Bertrand TEISSEDRE

